

# Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 12.12.2016

L'an deux mil seize, le 12 Décembre à 20h, le Conseil Municipal de Bacqueville en Caux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel « salle de Réunions » de la Mairie, sous la présidence de Mr Etienne DELARUE, Maire

DELARUE Etienne	P	LORPHELIN Jacqueline	P	MASSE Stéphane	P
MOREL Aline	P	HELUIN Pascal	E	ADAM Jean-Marie	P
BEAUDOIN Aurélie	P	DELESQUE Cyrille	P	LEBLANC Isabelle	P
CARPENTIER Jean-Joseph	P	BOUIC Fabienne	P	DELATTRE BUTIN Elodie	A
BARNABE Christian	P	MAILLET Maryline	P	FERAY Patrick	P
FOUCART Sylvie	A	FOURNIER Frank	A		

P = présent

E= Excusé

A = Absent

Date de la convocation : 06.12.2016

Nombre de conseillers

- en exercice : 17

- Présents : 13

- Votants : 14

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie ADAM

Pouvoir : - M. Pascal HELUIN donne pouvoir à M. Stéphane MASSE

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 07.11.2016.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 07.11.2016.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour :

- en supprimant les points suivants : - Attribution du marché de Délégation de service public - Assainissement

- Attribution du marché de Délégation de service public - Eau potable

- en incluant les points suivants : - Point sur la complémentaire santé,

- Facturation des frais de fourrières aux contrevenants.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces modifications de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen des points à l'ordre du jour.

## - Communications du Maire

1) Département : A compter du 01.01.2017, création d'une Agence Départementale Unique « Seine Maritime Attractivité » regroupant toutes les missions actuellement exercées par le Comité Départemental du Tourisme, Seine-Maritime Expansion et l'Agence Technique Départementale.

2) CCSV : Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Elimination des Déchets 2015

Année 2015	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs	Déchetteries	Textiles	Tous Flux
Tonnages	4328	569	535	3891	50	9374
Kg/Habitant	301	38	37	266	3	648
Données nationales habitat mixte rural	292 kg	17 kg	38 kg	274 kg	-	610 kg
Ecart	3%	137%	- 1%	- 3%	-	6%

La performance de tri (apports aux colonnes de tri) pour la commune de Bacqueville en Caux est de 88 kg par habitant (Lestanville 168 kg, Luneray 86 kg, Quiberville 99 kg, Lamberville 83 kg et Lammerville 37 kg).

3) Syndicat de la Vallée de la Saône : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public 2015 d'assainissement non collectif

Le service public d'Assainissement Non Collectif dessert 2 900 habitants, pour un nombre total d'habitants résidants sur le territoire du service de 8 675.

M. BARNABE souhaiterait connaître les chiffres correspondants à la commune de Bacqueville en Caux.

	Exercice 2014	Exercice 2015
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	151	200
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1042	1100
Autres installations contrôlées ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	724	700
Taux de conformité	84	81.8

4) CCI Seine Mer Normandie : dispositif alerte commerces. Il s'agit d'un dispositif de prévention qui permet d'informer les commerçants par SMS de faits délictueux (vols à main armée ou avec violence, vols à l'étalage, escroquerie par faux moyens de paiement...) venant de se produire dans un commerce situé à proximité. L'adhésion est gratuite pour les commerçants de la CCI et se fait en ligne. L'information sera relayée sur le site de la commune et/ou dans le bulletin municipal.

5) Association « les 2 jours du cheval » : M. Michel LEVASSEUR, Président et l'ensemble du Conseil d'Administration ont démissionné de leurs fonctions en septembre 2016 et remercient la commune de Bacqueville en Caux pour l'aide apportée chaque année lors de la fête des 2 jours du cheval. Une nouvelle équipe a été nommée et est emmenée par M. Christian LEROUX de Quiberville.

6) Dieppe Rallye : lors de la précédente réunion de Conseil Municipal, la demande de passage sur la commune lors du Rallye de Dieppe le 13 mai 2017 avait été ajournée afin de faire le point sur le sinistre de la salle des fêtes. A l'époque des faits, notre assureur s'était retourné vers l'assureur du traiteur. Or, ce dernier avait refusé de prendre en charge le sinistre car son client n'était pas le « locataire » de la Salle des fêtes. Le dossier a été relancé, le nom et l'adresse de l'assureur de Dieppe Rallye ont été transmis à notre assureur pour suite à donner. Le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention), donne son accord.

7) Permanence « inscription liste électorale » : une permanence de deux heures doit être tenue le 31.12.2016 afin de permettre aux personnes qui le souhaitent de venir s'inscrire sur la liste électorale de la commune. Mme MOREL et Mme LORPHELIN assureront cette permanence de 10h à 12h.

8) Association Solidarité Alystair Spina-Bifida : demande de prêt de la Salle des Fêtes pour donner un spectacle. Le Spina-bifida est le développement incomplet de la colonne vertébrale. Il s'agit d'une malformation qui survient avant la naissance, causant la paralysie et la perte de sensibilité des membres inférieurs. Le Conseil Municipal donne son accord pour le prêt de la Salle des Fêtes à titre gracieux.

9) Logement M. et Mme Franck FOURNIER : les locataires sont partis en Côte d'Ivoire mais reviennent en France tous les trois mois. De plus, le bail est consenti jusqu'en 2020 et les loyers sont réglés. Le Conseil Municipal demande qu'il soit vérifié que les radiateurs sont tous en position « hors gel ».

10) Bilan SIVOS :

- La construction de la 4<sup>ème</sup> Classe est commencée et devrait s'achever en avril 2017.
- Le nouveau bus du ramassage scolaire doit être livré le 15.12.2016.
- Demande d'abribus près du parking Bus Route de Pierreville, un courrier va être adressé au Département.

11) Nomination du Capitaine JOUXTEL Chef de corps des Sapeurs-Pompiers de Bacqueville en Caux.

12) Instruction des Permis de Construire : la commune de Saint Pierre Bénouville va rejoindre notre service instructeur. Madame le Maire d'Offranville souhaitait également nous rejoindre, mais la charge de travail supplémentaire ne peut être absorbée par le service actuel, une proposition de mutualisation a été faite.

13) CCAS : afin de pallier aux difficultés financières du service, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter de 2 € de l'heure le montant de la participation des bénéficiaires du service d'aide à la personne, somme intégralement à la charge du bénéficiaire.

### **- Désignation des délégués communautaires suite à la fusion des communautés de communes**

Une fois que la répartition des sièges est arrêtée par le préfet, la désignation des membres du conseil communautaire se fait dans l'ordre du tableau pour les communes de moins de 1000 habitants.

Pour les communes de 1000 habitants et plus, si le nombre de sièges évolue à la baisse, le conseil municipal élit les nouveaux conseillers communautaires parmi les conseillers sortants selon un mode de scrutin de liste à un tour, à la répartition proportionnelle à la plus forte moyenne, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, à ceci près que la loi n'impose pas d'obligation de parité.

A ce jour 5 délégués communautaires sont élus : M. Etienne DELARUE, Mme Aurélie BEAUDOIN, M. Stéphane MASSE, Mme Aline MOREL et M. Jean-Joseph CARPENTIER. La répartition des sièges arrêtée par le Préfet prévoit 4 délégués communautaires pour la commune de Bacqueville en Caux suite à la fusion.

Liste déposée : M. Etienne DELARUE, Mme Aurélie BEAUDOIN, M. Stéphane MASSE, Mme Aline MOREL.

Scrutateurs : M. Jean-Joseph CARPENTIER et Mme Isabelle LEBLANC

Nombre de votants : 13, un élu n'ayant pas souhaité prendre part au vote

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de bulletins blancs : 1

Suffrage obtenu par la liste déposée : 12

M. Etienne DELARUE, Mme Aurélie BEAUDOIN, M. Stéphane MASSE et Mme Aline MOREL sont donc élus délégués communautaires.

### **- Abrogation de la Carte Communale**

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24.06.2004 approuvant la carte communale,

Vu l'arrêté préfectoral tacite approuvant la carte communale,

Considérant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme arrêté le 29.03.2016 et l'abrogation de la Carte Communale soumis à enquête publique du 17.10.2016 au 16.11.2016,

Entendu les conclusions du Commissaire Enquêteur qui a émis un avis favorable sur le projet d'abrogation,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'abroger la carte communale.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois. Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Elle sera ensuite transmise au Préfet pour abrogation qui interviendra par un arrêté préfectoral dans un délai maximum de 2 mois.

L'abrogation de la carte communale produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités susvisées et à partir de la date où le Plan Local d'Urbanisme sera rendu exécutoire.

## - Approbation du Plan Local d'Urbanisme

### Evolutions du PLU pour l'approbation prenant en compte les remarques des PPA et de la population :

Le projet de PLU arrêté par le Conseil municipal le 29.03.2016 est modifié pour l'approbation afin de prendre en compte les remarques des **personnes publiques associées** et les remarques de la population émises lors de l'enquête publique.

A cet effet :

- Le rapport de présentation va notamment être complété :
  - \* sur l'intégration du risque inondation de la Vienne (PPRN en cours)
  - \* sur les objectifs de développement de population. Les besoins en logements sont de 162 logements (1% de croissance annuelle 1840 habitants en 2012, 2100 en 2025 soit 260 habitants supplémentaires).
  - \* sur l'intégration des obligations liées à la loi ALUR comme l'inventaire des capacités de stationnement.
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et les Orientations d'Aménagement et de Programmation ne sont pas modifiés.
- Le Plan de zonage est notamment modifié pour :
  - \* Intégrer les remarques sur les bâtiments agricoles à classer en zone A à proximité du centre-bourg.
  - \* Prendre en compte la remarque de la CDPENAF sur le secteur NI qui est ainsi réduit sur le pourtour des bâtiments existants.
    - \* Prendre en compte les remarques des services du Préfet qui sont de :
      - a) retranscrire les périmètres immédiats et rapprochés du captage sur le plan de zonage
      - b) classer en zone N les habitations situées « rue de Varenville » car elles sont éloignées du reste du tissu bâti. Celles-ci pourront malgré tout être étendues et réaliser des annexes.
      - c) Les mares seront identifiées
    - \* Prendre en compte les remarques de la population :

Identifier des bâtiments agricoles pouvant être transformés en gîte au sein des corps de ferme en cours d'évolution. Il est rappelé que la commune a souhaité privilégier les possibilités de changement de destination à destination d'habitat au sein des hameaux ne comprenant pas d'activités agricoles et que ces changements de destination n'entraînent pas de coût de réseau et de consommation d'espace agricole.
- Le règlement est notamment modifié pour :
  - \* Préciser que les articles 5 et 14 sont devenus sans objet depuis la loi ALUR
  - \* Permettre les travaux sur les ouvrages électriques en zone A et N
  - \* Définir une surface maximale aux annexes de faible importance (20 m<sup>2</sup>)

Les autres pièces du PLU, annexes et servitudes d'utilité publique, ne sont pas modifiées.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L151-1 et suivants et R151-1 et suivants ;

Vu la délibération en date du 28.11.2011 prescrivant l'élaboration et définissant les modalités de la concertation;

Vu la délibération en date du 28.11.2011 fixant les modalités de concertation;

Vu le débat du conseil municipal le 14.09.2015 sur les orientations du PADD;

Vu la délibération du 29.03.2016 arrêtant le projet de PLU et tirant le bilan de la concertation;

Vu les avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté;

Vu l'arrêté municipal en date du 23.09.2016 soumettant le projet de PLU à enquête publique qui s'est déroulée du 17.10.2016 au 16.11.2016 ;

Considérant que les remarques émises par les services consultés et les résultats de ladite enquête publique justifient des adaptations mineures du PLU (voir note jointe) ;

Considérant que le PLU tel que présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L153-21 du code de l'urbanisme ;

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur ;

Entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal du département.

La présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU ne seront exécutoires qu'après :

- un délai d'un mois suivant sa réception par le préfet de la Seine-Maritime si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au plan local d'urbanisme ; dans le cas contraire, à compter de la date de prise en compte de ces modifications,
- l'accomplissement des mesures de publicité

### **- Projet de Maison Médicale**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- se prononce favorablement sur le principe d'implantation d'une maison médicale sur son territoire afin d'anticiper la désertification médicale en milieu rural.
- valide l'implantation de la dite maison médicale Place du Général de Gaulle (terrain enherbé situé à côté de la Poste) pour une emprise au sol de 500 à 600 m<sup>2</sup> en un bâtiment de type R voir R+1 ou R+2, ainsi qu'un parking réservé au personnel praticien et d'un aménagement paysager permettant de conserver l'intimité des cabinets de consultation.

Le porteur du projet fera siennes les dispositions d'aménagement des aires (aire de jeux) entourant la Maison Médicale si nécessaire, le stationnement des professionnels de santé et PMR, la mise en œuvre d'un cheminement doux entre les 2 places, et l'édification de toilettes publiques. Toutefois, les porteurs du projet se réservent le droit de ne pas donner suite si l'équilibre financier qu'ils se sont fixés ne peut être atteint au vu des contraintes.

- décide de signer un bail emphytéotique de 99 ans avec les porteurs du projet, bail non renouvelable par tacite reconduction, mais n'excluant pas la signature d'un nouveau bail emphytéotique de 99 ans au terme du premier.

- autorise le dépôt du permis de construire en avril 2017 sous réserve que les études de sols menées par les porteurs du projet lèvent le risque de cavités présent sur la parcelle concernée par la future implantation.

Le Conseil Municipal précise que ce projet devra se faire en concordance avec les projets en cours, c'est à dire :

- le projet d'urbanisation durable des centres bourgs en partenariat avec le Département, l'EPFN et le CAUE,
- l'aménagement du Quai bus porté par le Département,
- le PAVE (Plan d'accessibilité voiries espaces publics) porté par la DDTM.

### **- Commission « Travaux - Bâtiments », Cyrille DELESQUE**

1) Club House du Tennis / Local activités périscolaires : la commission a rencontré M. RIDEL, En Act Architecture et a fait des propositions allant bien au-delà du projet initial, à savoir : en plus du Club House pour le Tennis et des surfaces utiles pour les activités périscolaires pour Animômes, la création d'une salle des fêtes de 300, 400 ou 500 m<sup>2</sup>. Une prochaine réunion « Toutes Commissions » est prévue le 20.12.2016 à 18h en présence de M. RIDEL et des représentants des deux associations concernées.

2) Eglise de Pierreville : l'entreprise DELAMOTTE propose l'installation de 8 à 10 points d'ancrage pour palier à la vétusté des gouttières qui ne peuvent pas être utilisées pour effectuer les réparations de la toiture. Un devis va être transmis.

### **- Commission « Travaux - Voiries, Cimetières », Stéphane MASSE**

1) Réhabilitation de la canalisation et de la voirie Rue du Varvot : Les études de la rue du Varvot sont en cours de finalisation par Sogeti. Une consultation pourra être lancée par Cad'en en janvier pour une attribution début mars. La demande de subvention pourra alors être transmise à l'agence de l'eau sur la base du marché du candidat retenu. Le taux de subvention attendu est de 30 % sur uniquement la part liée à l'assainissement, les autres aménagements de VRD n'étant pas finançables.

2) Programmation du SDE 76 : les travaux de mise en souterrain concernant le chemin de l'Eglise, la Rue du Tilleul et l'impasse de la Fontaine seront réalisés entre le 15 mars et la fin juillet 2017. Une réunion de présentation sera organisée par CEGELEC en Mars 2017. La Commission assurera le suivi des travaux tous les 15 jours.

3) Devis pour l'assainissement de la Salle de Musculation : deux devis ont été demandés. A ce jour, seule l'entreprise BOULARD a transmis sa proposition : 600 € TTC. Le Conseil Municipal valide ce devis à la majorité (deux abstentions).

4) Bilan de la réfection des voiries - groupement de commandes CCSV : un rendez-vous a eu lieu en présence de M. BOUDET de l'entreprise EUROVIA et Monsieur le Président de la CCSV. Le travail effectué est conforme au cahier des charges rédigé par la CCSV. Cependant, les virages et le fil de l'eau seront complétés en graves d'Ecosse par les employés communaux.

5) Travaux d'aménagement du quai de bus Place du Général de Gaulle : les travaux sont suspendus afin de permettre l'intégration du projet de Maison Médicale dans le projet d'urbanisation durable du centre bourg. Quel que soit la suite donnée au projet de Maison Médicale, l'aménagement du quai de bus sera réalisé.

6) Devis Columbarium : la commission propose de programmer l'achat d'un columbarium de 9 places au budget 2017. M. BARNABE doit se rapprocher de M. Victor BOUCHER de la Maison Funéraire de Clères. M. DELESQUE (le Choix Funéraires) propose de compléter le columbarium implanté en ajoutant un élément de 3 cases de chaque côté. Le Conseil Municipal demande à la commission de continuer à travailler sur ce dossier.

7) Rénovation de la « Tour d'arrivée » de l'Hippodrome : Suite à un courrier de Monsieur le Président de la Société des Courses rappelant que la tour d'arrivée est la propriété de la commune, un devis a été déposé par l'entreprise Patrick LUCE, de La Gaillarde, pour sa rénovation. La commission va se rendre sur place afin de voir si les travaux peuvent être réalisés par les employés communaux. Dans l'affirmative, un chiffrage des matériaux sera réalisé et comparé avec le devis de l'entreprise LUCE.

8) Eclairage public RD 149 - Rue du Président Coty : une réunion a eu lieu en présence du SDE 76 et de CEGELEC. Des travaux importants doivent être réalisés (réfection totale de l'alimentation électrique). Ils ne pourront commencer qu'à partir de juin 2017 car ils seront inscrits dans la programmation 2017 du SDE 76. La Direction des Routes sera contactée afin de vérifier si le défaut d'éclairage public constitue un danger pour les usagers de la route.

9) Eclairage Sente du Tennis - Béguinage - Chemin de la Briquetterie : la commission a interrogé CEGELEC sur le réglage de l'éclairage « détecteur de présence ». CEGELEC va contrôler les installations concernées.

10) Société SNV Varenne et Scie - Nettoyage voirie : un balayage total de l'ensemble des voiries (le Bourg et ses hameaux) aura lieu le 26.02.2017. M. MASSE rencontrera M. NICE une semaine avant afin de faire le tour de la commune. Cette prestation sera facturée 70.60 € TTC de l'heure.

11) Réfection des trottoirs - année 2017 : la commission propose la réfection des trottoirs de la Route Neuve par les employés communaux, et de la Rue du Dr Bourgoix par une entreprise. Des devis seront demandés. Le Conseil Municipal souhaite que la fin de l'aménagement de la Place du Général de Gaulle soit également prévue.

12) Entrée de M. et Mme STALIN - Le Mont Candon : afin que l'eau de la rue n'entre plus dans leur propriété, des travaux d'aménagement ont été réalisés par les employés communaux.

13) Règlement des cimetières : Proposition : la réservation d'un emplacement sans implantation sous un mois d'un caveau ou d'un monument est impossible (option plutôt que réservation). Le Conseil Municipal valide cette proposition.

**- Commission « Eau, Assainissement et Urbanisme », Stéphane MASSE**

1) Station d'épuration : la première année de parfait achèvement s'est terminée début décembre 2016. Au vu des réserves restant à lever sur le chantier, il a été décidé de prolonger ce parfait achèvement jusqu'à résorption des désordres : un courrier AR a été fait début décembre aux entreprises du groupement avec copie à leurs banques pour bloquer les cautions, avec mise en demeure de lever les réserves sous un mois. Les essais de garantie ont été réalisés en octobre par SOCOTEC et les résultats reçus ne sont pas acceptables car le niveau de rejet n'est pas respecté. Le groupe de suivi (SATESE, Agence de l'Eau, Exploitant, maître d'œuvre, assistant) s'est réuni urgemment à ce sujet fin novembre et il s'avère que, même si les installations fonctionnent très bien en régime normal, elles subissent des arrivées de pollution anarchiques et très élevées de façon sporadique qui ne semblent pas pouvoir provenir de la commune. Des dépotages sauvages dans les réseaux sont suspectés. Un devis a été demandé à SOGEA pour installer une sonde de suivi en continu des pollutions entrantes afin d'avoir un rendu sur un ou deux mois des phénomènes constatés et en tirer des enseignements sur les mesures à prendre. Globalement, et hormis les phénomènes de pollution non expliquée, la station a d'excellents résultats épuratoires.

**- Commission « Foires - Marchés - Fêtes - Loisirs - Culture », Jean-Joseph CARPENTIER**

1) Tarif de la cotisation de la Bibliothèque : la commission propose de maintenir le tarif à 12 € par famille pour l'année. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

2) Sécurisation de la Bibliothèque : Il arrive parfois que des personnes pénètrent dans le jardin sans autorisation. Afin d'éviter toute intrusion, la commission propose l'installation d'une barrière. De plus, afin de pouvoir descendre les cinq marches et de sécuriser la terrasse, la commission propose l'installation d'une balustrade et de rampes par les employés communaux. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

M. CARPENTIER informe le Conseil Municipal que M. René LANGLOIS, membre du comité consultatif, s'est proposé pour assurer l'entretien du jardin de la bibliothèque bénévolement. Le Conseil Municipal lui adresse ses remerciements.

3) Marché de Noël 2016 : 42 exposants étaient présents dont 9 associations. Le tarif était de 15 € par table, mais gratuit pour les associations Bacquevillaises. La commission remercie les agents communaux ainsi que les bénévoles.

4) Organisation du Marché du Mercredi : la nouvelle disposition des chalands semble donner satisfaction. Toutefois, Mme DILARD demande qu'une disposition réglementaire nouvelle soit prise disposant que tout exposant habituel absent à 8h30 voit son emplacement attribué à un éventuel « preneur » occasionnel. Le Conseil Municipal donne son accord.

5) Comité consultatif : la commission propose d'intégrer M. Daniel DILARD au sein du comité consultatif. Le Conseil Municipal donne son accord.

6) Fête Foraine 2016 : l'installation des industriels forains sur la Place et sur le Parking du Football s'est très bien déroulée.

**- Commission « Finances », Jean-Marie ADAM**

1) Point de situation sur l'utilisation du budget 2016 de la commune : la situation au 30 Novembre 2016 comparée à celle de la même date de 2015 fait ressortir, que les dépenses mais aussi les recettes 2016 sont

légèrement moins élevées que celles de 2015 (en prenant en compte la variation des budgets d'une année sur l'autre)

Variation 2016/2015	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
<b>Du budget</b>	88 463€	102 884€	191 347€	88 463€	102 884€	191 347€
Soit un taux de	6%	20,70%	9,71%	6%	20,70%	9.71%
<b>De la réalisation</b>	35 417€	27 640€	60 057€	57 384€	-22 145€	35 238€
Soit un taux de	5,25%	13,65%	4,66%	5,25%	-12,53%	2.78
Ecart réalisation / budget			-132 290€			-156 109€

Quelques postes de dépenses ont attiré l'attention de la commission.

\*Des sommes budgétées sur un numéro de compte et réalisées sous un autre. Ce point a été vu avec la comptable et sera réajusté (dans la mesure du possible).

\* Des dépassements de comptes à maîtriser:

Le poste vêtements de travail, budgété à 2500€ et qui atteint déjà 3631€.

Celui du matériel roulant, budgété à 6000€ et qui atteint déjà 16058€.

2) Révision des tarifs des concessions, locations de salles et droits de place : la commission propose de les majorer de 1% au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

**\* Droits de place :**

- Camions d'outillage ou cirques : 25 € / jour.
- Marchands ambulants, tapis, matelas : 0,61 € le ml/jour.
- Industriels forains : 0,28 € le m<sup>2</sup> /jour.
- Occupation domaine public : 0,26 € le m<sup>2</sup>/jour.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

**\* Salle des fêtes de Bacqueville :**

- Une journée (vaisselle comprise) : 257 €
- Un week-end (vaisselle comprise) : 345 €
- Un vin d'honneur, sans verres : 64 €
- Un vin d'honneur, avec verres : 87 €

Le Conseil Municipal valide cette proposition à la majorité (une abstention).

**\* Salle des réunions de Pierreville (midi seulement) :**

- Le samedi ou le dimanche : 127 €
- En semaine, sans verres : 64 €
- En semaine, avec verres : 87 €

Le Conseil Municipal valide cette proposition à la majorité (une abstention).

**\* Salle de réunions de la mairie ou du Conseil :**

- La journée : 58 €

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

**\* Concessions :**

- Pour une personne : 195 € pour 30 ans et 347 € pour 50 ans.
- Par personne supplémentaire: 59 € pour 30 ans et 104 € pour 50 ans.
- Columbarium pour 50 ans : 1114 €
- Dispersion des cendres : 32 €
- Caverne : 195 € pour 30 ans et 347 € pour 50 ans.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.



3) Majoration de la valeur locative des terrains constructibles : une délibération avait déjà été prise dans ce sens mais aucun chiffre n'avait été arrêté. La commission propose, au choix du conseil, de majorer cette valeur locative de 0,50 € ou 0,70 € du mètre carré. A titre d'exemple le propriétaire d'un terrain d'environ 1ha qui paie annuellement une taxe foncière, part communale, de 30€ passera à 1433€ si nous retenons 0,50 € du m2 et 1994 € si nous retenons 0.70 €. Il appartient au maire d'adresser aux services fiscaux, avant le 1<sup>er</sup> Octobre, pour effet au 1<sup>er</sup> janvier suivant la liste des parcelles concernées.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, d'appliquer une taxation à 0.50 € le m<sup>2</sup> pour les parcelles de plus de 3 000 m<sup>2</sup>.

#### 4) Budget 2017

\* Il est demandé à chaque commission de réfléchir dès maintenant sur ses besoins, notamment en investissement, mais aussi en fonctionnement exceptionnel et en fasse part à la commission finances au plus tard pour le 31 Janvier 2017 (avec chiffrage si possible).

\* Achat d'un nouveau columbarium : La commission y est favorable, mais souhaite qu'un second devis soit demandé. La Commission « Travaux - Voiries, Cimetières » est chargée de ce dossier.

5) Prime annuelle du personnel : Monsieur le Maire demande l'ajournement du paiement au mois de juin ou juillet 2017 de façon à ce que :

- les fiches de postes soient complètes,
- et des améliorations significatives soient réalisées dans le maniement du matériel de voirie.

Le Conseil Municipal valide à la majorité (3 voix contre, 3 abstentions) cette proposition.

#### **- Commission « Informations : Bulletin Municipal - Internet », Jean-Marie ADAM**

1) Site Internet : le nouveau site est en ligne sous l'intitulé bacqueville-en-caux.fr Toutes les pages ne sont pas encore remplies mais cela va se faire progressivement. L'adresse mail [webbulletin@bacqueville-en-caux.fr](mailto:webbulletin@bacqueville-en-caux.fr) a été créée pour permettre aux associations et autres, de nous faire parvenir leurs articles.

Il est aussi prévu de créer des adresses mail spécifiques @bacqueville-en-caux.fr distinctes pour la mairie, l'urbanisme, le SIVOS, et le CCAS. Il est possible de faire de même pour chacun des conseillers municipaux. Les Bacquevillais pourront aussi s'inscrire sur le site afin de recevoir automatiquement des informations communales. Le prochain bulletin municipal comportera un article sur le sujet.

#### **- Commission « Logements », Aline MOREL**

1) Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas restituer la caution de Mme BLONDEL pour cause de logement dégradé (1, Place du Général de Gaulle).

2) Logement 19, Résidence Jean Poulain : les dossiers de Mme Aurélie CHEVRIER, de Mme Julie ROUSSELET et de M. Christophe LEBECQ ont été présentés à SODINEUF. Pas de retour à ce jour.

3) Logement 2, Résidence Scharnebeck : les dossiers de M. Ernest BLIN, de M. Julien COLNOT et de M. Jean-Louis BOUTRY ont été présentés à SODINEUF. Pas de retour à ce jour.

4) Logement 11, Résidence Scharnebeck : ce logement a été attribué à Mme Nicole LANGLOIS.

5) Logement 1, Résidence les Prés : ce logement a été attribué à M. Kévin MOREL.

### **- Décision Modificative - Règlement échéance emprunt « Rénovation de La Poste »**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre la décision modificative de budget suivante afin de régler l'échéance d'emprunt de décembre concernant le prêt contracté lors de la Rénovation de La Poste :

#### Dépenses

Chapitre 23 Immobilisations en cours	
Article 2313 Constructions	- 3 700 €
Chapitre 16 Emprunts	
Article 1641 Emprunts en euros	+ 3 700 €

### **- Décision Modificative - Règlement des amortissements 2015**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre la décision modificative de budget suivante afin de régler les amortissements 2015 sur le budget communal 2016 :

#### Dépenses

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	
Article 023 Virement à la section d'investissement	- 403 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	
Article 6811-042 Dotations d'amortissement des immobilisations incorporelles	+ 403 €

#### Recettes

Chapitre 021 Virement à la section de fonctionnement	
Article 021 Virement à la section de fonctionnement	- 403 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	
Article 28031 Frais d'études	+ 403 €

### **- Point sur la Complémentaire santé, Jean-Marie ADAM**

Il y a eu sept adhésions de souscrites directement auprès de la commune en 2016. Les bénéficiaires semblent satisfaits des remboursements (pas de réclamations).

Par contre il n'en est pas de même au niveau :

\* Du délai d'envoi de la carte mutuelle (pratiquement pas de nouvelle adhésion sans que l'on ne m'interpelle (au bout de deux mois de patience)).

\* De l'information faite par Mutualia à la commune (l'assureur semble ne pas nous connaître).

    Nouveaux barèmes de cotisations (Si je ne les réclame pas je ne les ai pas).

    Modifications de numéros de téléphone (J'ai appris par un répondeur que celui figurant sur une plaquette destinée aux nouveaux clients n'est plus bon).

### **- Facturation des frais de fourrières aux contrevenants**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre une délibération afin que les frais de fourrières payés par la commune lors de l'enlèvement de véhicules stationnés irrégulièrement puissent être réclamés aux contrevenants en cause.

### **- Questions diverses**

1) Remerciements UNCAFN pour subvention

2) Faire réparer le compteur électrique et le regard situés au parking du football.

3) Vérifier l'obligation ou non d'installer des panneaux signalant les places PMR suite aux marquages réalisés autour de la Place du Général de Gaulle.

4) M. CARPENTIER signale que le coût du feu d'artifice 2017 risque d'être plus élevé que celui de 2016. Le Conseil Municipal précise que ce point sera étudié par la Commission « Finances » lors de la préparation du budget 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h05.